



PRIX DE RECHERCHE VENDOME
Conditions générales de candidatures
2025

La campagne de recueil des candidatures pour le Prix Vendôme est ouverte.

Les candidats ayant postulé au prix les années précédentes ne sont pas admis à concourir.

Ouverture des candidatures : 24 février 2025

Date limite de dépôt des dossiers de candidatures : 24 avril 2025

PRIX VENDOME

PRÉSENTATION

Le Prix Vendôme, attribué par le ministère de la Justice et l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice, distingue chaque année une thèse de droit pénal, de procédure pénale ou de sciences criminelles portant sur un sujet intéressant particulièrement le ministère de la Justice. Depuis 2014, le prix est attribué en partenariat avec les éditions LexisNexis. Les candidats et les candidates devront avoir soutenu leur thèse entre le 1^{er} septembre 2023 et le 31 décembre 2024. Le prix est d'un montant de 3 000 €. Le ou la lauréat-e sera invité-e à participer aux résidences Adamas du Château de Goutelas (Région Auvergne-Rhône-Alpes), programme européen de résidences pour chercheurs et chercheuses en partenariat avec le Conseil constitutionnel, l'Académie internationale des principes de Nuremberg et l'Association internationale de droit économique.

Contact :

Anne-Sophie DE LAMARZELLE

anne-sophie.de-lamarzelle@gip-ierdj.fr

Adresse postale :

IERDJ

Institut des Etudes et de la Recherche sur le Droit et la Justice
13 place Vendôme

75042 PARIS
Cedex 01

DOSSIER DE CANDIDATURE 2025

PRIX VENDOME

Avant de débuter, nous vous recommandons de lire **le règlement** des Prix et de vous référer à **la FAQ** pour toutes questions.

Il est possible de concourir la même année au Prix Jean Carbonnier et au Prix Vendôme. Dans ce cas, deux dossiers de candidature doivent être déposés sur la plateforme : un dossier pour le Prix Jean Carbonnier et un dossier pour le Prix Vendôme.

Voici le parcours candidat sur la plateforme :

- Accédez au formulaire d'inscription à la plateforme via notre site IERDJ ici : [Collaborer - IERDJ \(gip-ierdj.fr\)](#)

Ou en cliquant sur le lien suivant :

<https://ierdj.flexio.io/pub/form/64ca2bdc3cd890361f51e74e>

- Une fois le formulaire rempli, vous recevrez un e-mail vous permettant de créer un compte Flexio. Suivez les instructions de cet email pour créer votre mot de passe. Ensuite, vous pourrez accéder à la plateforme via le mail reçu ou en cliquant sur le lien suivant : <https://ierdj.flexio.io>
- En accédant à votre compte, vous pouvez déposer votre candidature au Prix Jean Carbonnier et/ou au Prix Vendôme. Cliquez sur les icônes de votre tableau de bord pour accéder à l'un ou l'autre prix.
- Le bouton "Ajouter" en haut à gauche vous permet d'accéder au formulaire d'inscription des Prix. Tous les champs sont obligatoires, et toutes les pièces demandées doivent être transmises (voir plus bas la liste des pièces à fournir).
- Vous pouvez enregistrer votre candidature afin de la compléter ou la modifier plus tard. **Attention, la dernière question du formulaire vous propose d'envoyer votre candidature en validation : si vous sélectionnez Oui, vous ne pourrez plus la modifier.**
- A la date limite de dépôt des candidatures, vous ne pourrez plus visualiser votre candidature. Vous serez informé par e-mail de la validation ou du refus de votre candidature.
- Si la candidature est acceptée, vous serez informés du résultat à la fin du processus de sélection du lauréat.

Le dossier de candidature à remplir en ligne doit **comprendre obligatoirement** les pièces suivantes :

En format PDF (à déposer dans l'espace numérique sur la plateforme Flexio)

- Un fichier complet de la thèse
- Une lettre de candidature
- Un CV mentionnant, notamment les coordonnées postales, électroniques et téléphoniques du candidat ou de la candidate
- La liste de ses publications
- Le résumé de la thèse (2 à 5 pages)
- Le rapport de soutenance (pour la thèse)
- L'introduction de la thèse
- Le plan de la thèse
- Deux lettres de recommandation, pouvant émaner de personnalités scientifiques étrangères. Les membres du jury de thèse, y compris le directeur ou la directrice de thèse, ne sauraient accorder un tel parrainage. Il en est ainsi également des membres du jury du Prix Vendôme.

Les candidats ou candidates doivent déclarer toute forme d'implication, de collaboration à quelque titre que ce soit et tout lien d'intérêt avec la DACG et l'IERDJ. Les personnes travaillant avec la DACG ou avec l'IERDJ ou ayant avec ceux-ci un lien d'intérêt susceptible de générer un conflit d'intérêt ne seront pas admis à concourir : leur candidature sera déclarée irrecevable (pour plus d'information sur les notions de liens et de conflit d'intérêt, voir la FAQ).